

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 025-212501332-20230620-202334-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC
Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Représentés : 5
- Absents : 6

La convocation du Conseil
Municipal a été faite le : 13
juin 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire
certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été
affiché à la porte de la
mairie le 23 juin 2023

Fabien PELLETIER



L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Fabien PELLETIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

M. Fabien PELLETIER a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-Christine BERTRAND, Yasmina CATTIN, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Catherine BOTTERON à Mme Annie POIGNAND, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à M. Philippe PRENEL, Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Daniel BARTHOD donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET

Absent excusé : M. Dorian MAZIER

- Délibération 2023-34 : décisions du maire

M. le 1^{er} Adjoint au Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions prises par Mme le Maire.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2023-06 à 2023-11 sont consultables en Mairie et ont été présentées lors dudit conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.